

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA SITUATION EN POLOGNE—L'ÉVENTUALITÉ D'UNE
INTERVENTION SOVIÉTIQUE—LES CONTRE-MESURES
ENVISAGÉES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et fait suite à celle de l'honorable représentante de Kingston et les Îles. Peut-il nous dire s'il a été question à la réunion ministérielle de l'OTAN de la façon précise dont pourrait se manifester la réaction de l'OTAN?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je dois me contenter de dire que nous avons tenu une discussion très générale sur toutes les mesures et les réactions possibles et que les ministres étaient en grande majorité d'accord.

M. Clark: Le gouvernement du Canada, qui était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou par le ministre de la Défense nationale lors de ces réunions des ministres des pays membres de l'OTAN, par opposition à la discussion très générale qui a suivi, selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a-t-il émis l'opinion que des entretiens sur des sujets précis étaient inutiles, et s'agissait-il d'une position minoritaire?

M. MacGuigan: Madame le Président, nous n'avons adopté aucune position minoritaire, nous étions toujours du côté de la majorité. En fait, l'accord a été général sur tous les sujets abordés. La meilleure réponse à donner au très honorable député, c'est que nous nous sommes entendus pour que les ministres des Affaires étrangères soient convoqués immédiatement, si la crise devait s'aggraver, et qu'il serait alors temps de prendre les décisions voulues et de décider de la marche à suivre.

* * *

LES PÉNITENCIERS

DORCHESTER (N.-B.)—LES ALLÉGATIONS DE VIOLENCE—LA
CONFIRMATION DONNÉE DANS LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE
SPÉCIALE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne les allégations très sérieuses qui ont circulé dernièrement selon lesquelles des violences seraient perpétrées au pénitencier de Dorchester. Jusqu'ici le solliciteur général a nié de manière catégorique le fait qu'à la suite de la prise d'otages au bloc D-4 qui s'est terminée dans des circonstances tragiques, les détenus de cet étage ont subi des tortures physiques et mentales, qu'on les a déshabillés et qu'on leur a attaché les poignets avec des menottes aux barreaux de leur cellule, qu'on leur a frappé et battu les mains toutes les cinq ou six heures. Le ministre a déclaré qu'il se fondait sur les témoignages du directeur et sur

Questions orales

le fait que les agents de la GRC se rendaient sur les lieux chaque fois que la situation le demandait.

Le ministre veut-il bien confirmer le fait que la GRC n'était pas présente chaque fois que l'urgence de la situation le demandait, contrairement à ce qu'il a déclaré et veut-il nous confirmer que son propre inspecteur général a attesté lui-même l'existence de ces sévices dans un rapport confidentiel d'enquête spéciale. Peut-il par ailleurs nous dire quelles mesures le ministre entend prendre à la suite de cette confirmation très inquiétante?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Sauf erreur, madame le Président, selon les renseignements dont je dispose, un agent de la GRC était présent aux moments les plus importants. Je sais qu'un agent de la GRC s'est tenu là pendant un bon moment après cet incident. Je puis et je vais vérifier si un agent de la GRC était là pendant les cinq heures que le député tient pour cruciales.

Quant aux allégations selon lesquelles d'autres incidents seraient survenus ou d'autres actes de violence auraient été commis, je répète ce que j'ai déjà dit. J'ai reçu le rapport de l'inspecteur général auquel le député s'est reporté, et je n'y ai relevé aucune preuve d'incidents qui se seraient produits pendant les cinq heures qui ont suivi la libération des otages.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai moi aussi un exemplaire du rapport confidentiel de la commission d'enquête spéciale, et le ministre a induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): Voici un extrait du rapport d'enquête spéciale:

Il fait peu de doute qu'on ait utilisé du gaz Mace contre de nombreux détenus qui n'avaient pas obéi immédiatement aux ordres parce qu'ils n'avaient pas pu bien entendre ce qu'on leur disait la bouche couverte d'un masque à gaz.

Les gardiens ont usé de méthodes brutales et non professionnelles. On a frappé de nombreux détenus aux mains cinq ou six heures durant. La GRC n'était pas présente durant la période critique. Voilà ce qu'établit le rapport d'enquête spéciale.

Étant donné cela, et étant donné que le ministre a déclaré jusqu'à maintenant que ces très graves accusations devaient être fondées sur des preuves établies par des enquêteurs indépendants comme elles viennent de l'être par son propre inspecteur général, le solliciteur général est-il maintenant disposé à constituer une commission d'enquête judiciaire entièrement indépendante chargée de faire toute la lumière sur ces graves incidents et d'autres encore qui sont survenus jusqu'ici au pénitencier de Dorchester?

M. Kaplan: Madame le Président, je n'ai pas vu le texte qu'a lu le député. Il dit avoir une copie du rapport. Je croyais en disposer moi aussi. J'y ai jeté un coup d'œil rapide ce matin. Je serais très heureux de prendre connaissance de ce que le député dit être un rapport pour ensuite faire une déclaration à la Chambre sur le sujet.